

RÉPONSE – QE 369 A – 24.09

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 369 – 24.06

déposée par Monsieur Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

LOCATION D'UNE BUVETTE À LA ZONE « AU MOULIN »

QUESTION

La buvette à la zone « Au Moulin » a fait l'objet d'un appel d'offres de la part de la Commune :

- 1 Combien de dossiers ont été présentés ?
- 2 Quel dossier a été retenu ?
- 3 Le dossier retenu bénéficie-t-il déjà de subventions de la part de la Commune ?
- 4 Selon quel critère ce dossier a été retenu ?
- 5 Est-il possible de nous transmettre l'entièreté des documents ayant servi à ce processus d'attribution de la buvette ?

RÉPONSE

Nous avons reçu deux candidatures au total pour la buvette estivale du Moulin des Frères.

Le groupe d'évaluation était composé de représentants du Service de la cohésion sociale (SCS), du Service des bâtiments et du Service de l'espace public.

Chaque dossier a été évalué sur la base des critères suivants :

- Présentation détaillée du projet
- Offres proposées
- Diversité des activités
- Constitution de l'équipe, compétences

Concernant la location de la buvette dans la zone « Au Moulin », c'est la candidature de l'association ISTERIA, représentée par M. Eliott PERRET, qui a été retenue.

Ceci, pour les raisons suivantes :

- ✓ Compétences acquises dans l'organisation d'événements (organisation de festival)
- ✓ Nature du projet et originalité
- ✓ Présentation du projet appliquée et bien construite
- ✓ Expérience validée par le SCS
- ✓ Intérêt social du projet et offre destinée aux familles (organisation de marché de producteurs locaux, de divers ateliers - musique, dessin, peinture, ... -, de tournois divers, de chasse aux trésors, de jeux de société)
- ✓ Proposition de prix adaptés à tout type de clientèle
- ✓ Intention de favoriser les produits du terroir (Brasserie du Mât – Châtelaine, Domaine des Abeilles d'Or et Domaine de Champvigny - Satigny, Vivi Kola – Suisse, Thé froid – Suisse, Sirops Morand – Martigny, limonade maison)

Par ailleurs, l'association ISTERIA est connue de l'Administration communale. Elle organise un festival annuel, événement pour lequel elle bénéficie en 2024 d'une subvention communale de CHF 2'000.00.

Les documents remis dans le cadre de l'appel à candidatures étant confidentiels, le Conseil administratif ne souhaite pas les rendre accessibles.

La question écrite 369 – 24.06 est ainsi close.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 26 août 2024

